

Référendum communal

Pour un assainissement de la patinoire basé sur une stratégie globale

Décision du conseil communal du 5 mars 2025 sur le préavis 34/10.24 affichée au pilier public/publiée à la FAO le 7 mars 2025 Début de la récolte des signatures : 02.04.2025 **Dernier délai** pour la remise des listes de signatures à la municipalité : **06.05.2025. Les membres du corps électoral soussignés demandent**, en vertu de l'art 147 de la Constitution vaudoise et des articles 160 et suivants de la LEDP, **que la question suivante soit soumise au corps électoral :**

« Acceptez-vous la conclusion d'un contrat de PPP pour un montant annuel de CHF 810'000 HT sur 30 ans (total de 24 mio; subventions et soutiens non déduits) pour l'assainissement, la maintenance et la transformation partielle de la Patinoire des Eaux-Minérales »

Les signataires doivent avoir leur domicile politique à la commune de 1110 ainsi que la qualité de membres du corps électoral communal. Si vous êtes une personne étrangère, vous devez habiter en Suisse depuis plus de 10 ans et dans le canton de Vaud depuis plus de 3 ans. Celui qui falsifie le résultat de la récolte de signatures est punissable selon l'art. 282 du Code pénal suisse. Les indications mentionnées ci-dessous doivent être manuscrites et apposées par le signataire lui-même. La loi interdit l'adjonction d'annexes ; les signatures supplémentaires doivent être apposées sur une autre liste.

Nom à la main, lisiblement	Prénom	Date de naissance JJ-MM-AAAA	Adresse précise Rue et no	Signature Indispensable	Contrôle Laisser vide
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					
7.					
8.					
9.					
10.					

La municipalité atteste que les citoyens ci-dessus sont inscrits au registre du corps électoral à la date du (jour du contrôle par l'administration communale) et que le nombre des signatures valables est de

Contrôle effectué par (visa) :

Merci de **retourner** cette liste, même incomplète, au plus tard le **04.05.25** au **Comité référendaire**

Aude Jardin Av. de Chanel 33b, 1110 Morges

Mail : referendum.morges@gmail.com

Site internet referendum-morges.ch



Comité référendaire : Aude Jardin, Av. de Chanel de 33b, 1110 Morges / Xavier Rusconi, Av. de Chanel 33b, 1110 Morges / Matthias Blume, Rue de Lausanne 11, 1110 Morges / Isabelle Comte, Chemin de la Brume 1, 1110 Morges / Christine Mayor, les Vergers de la Gottaz 12, 1110 Morges / Claudine Dind-Perrochet, Les Vergers de la Gottaz 25, 1110 Morges

Référendum communal

Pour un assainissement énergétique et économique de la patinoire basé sur une stratégie globale

ARGUMENTAIRE

Le projet actuel représente un engagement financier important de CHF 24 millions¹⁾ basé sur une procédure précipitée et une communication qui prête à confusion. De plus, le partenariat public-privé proposé n'est pas à l'avantage des Morgiens et Morgiennes.

Une procédure précipitée

Malgré l'ampleur financière et technique du projet, la Municipalité a choisi une procédure peu transparente en se passant de crédit d'étude. Ce choix n'a pas permis d'analyser les variantes plus économiques et d'avoir des informations plus précises et concrètes sur la réalisation et le coût du projet ainsi que ses alternatives. D'autant que le projet, avec 70% des usagers des patinoires provenant des autres communes, se veut être régional, la précipitation a rendu impossible de garantir un financement de la part des communes du district.

Une communication qui prête à confusion

Les images du préavis prêtent à confusion quant aux possibilités d'utilisation réelle des locaux. Elles laissent penser que la réalisation d'une salle d'escalade est comprise dans le projet, alors qu'il ne s'agira que d'un espace vide destiné à être exploité par un partenaire privé. L'utilisation de la surface de glace principale hors saison de glace est également floue et sa location ne sera possible que d'avril à août. Vendu comme une opportunité innovante, le projet n'est essentiellement qu'un assainissement du bâtiment, des deux surfaces de glace, ainsi que de la création de 4 espaces supplémentaires loués à des clubs et exploitables toute l'année.

Un partenariat public privé (PPP) au détriment des contribuables morgien-ne-s

En principe, l'assainissement énergétique d'un bâtiment doit réduire les coûts. Pourtant, avec ce PPP, la population s'engage à payer un leasing au même prix pendant 30 ans sans aucune garantie sur sa gestion. De plus, la Ville ne bénéficiera pas des avantages de la production électrique des panneaux solaires.

Conclusion

Alors que notre commune fait face à un déficit annuel de plusieurs millions de francs, la Municipalité choisit un projet coûteux qui engage les contribuables sur 30 ans avec un PPP qui n'offre pas de plus-value concrète pour la population. Pourtant, plusieurs variantes permettant de pérenniser l'offre de glace et d'assainir le bâtiment ont été évaluées dont certaines nettement plus économiques. Les fonds ainsi économisés par rapport au projet actuel pourraient être injectés dans d'autres priorités communales, telles que les infrastructures essentielles (écoles, accueils parascolaires) ou pour répondre aux besoins en offres sportives exprimés. En effet, d'après le sondage réalisé par la Municipalité auprès de la population morgienne en mars 2022 ²⁾ :

– A la question « quel type d'offre devrait être élargie ou améliorée ? » 52% souhaitent une piscine couverte, 27% un mur de grimpe et seulement 6% une patinoire.

– A la question : « que rajouteriez-vous ? » 22% répondent une piscine couverte et seulement 1% une patinoire.

De ce fait, il convient que la population morgienne puisse se prononcer sur le projet d'assainissement, de maintenance et de transformation partielle de la Patinoire des Eaux-Minérales tel que proposé par la Municipalité.

¹⁾ subventions et soutiens non déduits

²⁾ <https://morges21.allinone.io/media/document/2/rapport-population-vf.pdf>

Cet argumentaire n'engage que ses auteurs-trices

Comité référendaire

Aude Jardin Av. de Chanel 33b 1110 Morges